

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION  
DE LA COMMISSION D'AGREMENT ADOPTION EN TARN-ET-GARONNE**

---

A.D. n° 2009-2050

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU la Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale ;

VU le Code de la Famille et de l'Aide Sociale, notamment les articles 63 et 1003 ;

VU la loi n° 96-604 du 5 juillet 1996 relative à l'adoption ;

VU le décret n° 98-771 du 1er septembre 1998 relatif à l'agrément des personnes qui souhaitent adopter un pupille de l'Etat ou un enfant étranger, notamment les articles 9 et suivants ;

VU la loi n° 2005-743 du 4 juillet 2005,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : L'arrêté en date du 21 février 2008 portant composition de la Commission d'Agrément Adoption en Tarn-et-Garonne est modifié comme suit :

**Article 2** : Monsieur Jacques SABATIE, Responsable du Service Jeunesse, est désigné en tant que personne appartenant à l'Aide Sociale à l'Enfance et en remplacement de Madame Marie-Claire BUISSON.

**Article 3** : La durée du mandat est de 6 ans à compter du présent arrêté.

**Article 4** : Le reste sans changement.

**Article 5** : Madame la Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban,  
le 13 novembre 2009

Le Président,

\*  
\* \*